



29^{ème} Assemblée Générale de l'UIA
Copenhague (Danemark) : 6 – 9 juillet 2023

Point 8.1.2 de l'ordre du jour

COMMISSION EXERCICE PROFESSIONNEL DE L'ARCHITECTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS, ZHUANG WEIMIN ET JAMES WRIGHT, CO-DIRECTEURS

L'année 2023 marque la 29^{ème} année depuis la création de la Commission Exercice professionnel (CEP) à Tokyo. Au cours des 11 réunions officielles organisées durant le mandat 2021-2023, la CEP s'est appuyée sur son rôle fondamental de forum international pour l'engagement et l'interaction professionnels au profit de la pratique de l'architecture.

Le travail de la CEP comprend la mise en place de lignes directrices sur les bonnes pratiques en réponse aux nouveaux enjeux auxquels est confrontée la pratique de l'architecture, ainsi que la révision et actualisation de ses activités passées afin de conserver leur pertinence et leur efficacité.

Membres de la CEP : ce mandat a commencé avec un total de 31 membres au printemps 2021 et s'est terminé, au printemps 2023, avec 35 membres confirmés et plusieurs contributeurs. Bien que nous ayons un groupe très actif et productif, nous demandons à accueillir plus de participants afin de répondre correctement aux enjeux de la CEP auxquels sont confrontés nos membres de l'UIA aujourd'hui.

Nous recherchons activement de nouveaux membres et sollicitons le soutien de l'Assemblée afin d'encourager la participation au sein de la CEP.

En automne 2022, les co-directeurs de la CEP ont pris la mesure exceptionnelle de proposer des règles pour les membres de la CEP concernant la participation aux réunions et le travail demandé. L'objectif est d'avoir un groupe de travail composé entièrement de membres impliqués qui contribuent au travail de la CEP, et de décourager les nominations provenant de Section membres ayant pour simple but de conférer des titres honorifiques à certaines personnes.

ACTIVITÉS DE LA CEP

Brèves descriptions des activités de la CEP en 2021-2023.

1. Développement et soutien à la Déclaration de l'UIA sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), appliquée à l'exercice professionnel et avec le soutien continu de l'Accord sur l'égalité des genres

La Déclaration de l'UIA sur la diversité, l'équité et l'inclusion est à l'origine de l'initiative DEI en cours ; les deux s'inscrivent dans l'Accord UIA 2017 pour l'égalité des genres, soutenu par la CEP.

Le groupe de travail DEI de la CEP a jugé essentiel d'identifier la situation actuelle en architecture auprès des Sections membres de l'UIA ainsi que de leurs membres provenant des cinq Régions de l'UIA. Le groupe de travail a mis en place deux questionnaires afin de réunir des informations sur la situation actuelle, et est actuellement en train d'analyser les contributions pour rendre compte des différences régionales et de préparer des lignes directrices pour mise en place de meilleures politiques au sein des Sections membres.

Deux questionnaires en ligne, l'un pour les Sections membres et l'autre pour les membres des Sections membres, ont été envoyés avec l'aide du Secrétariat de l'UIA.

2. Analyse comparative des instances disciplinaires des instituts d'architecture et d'autres organisations nationales d'exercice professionnel

Suite à la proposition de Vassilis Sgoutas, ancien président et président d'honneur actuel de l'UIA, la Commission Exercice professionnel a accepté d'étudier la nature des corps disciplinaires de l'exercice de la profession liés aux instituts, ordres, chambres d'architecture, etc.



La CEP a sondé ses membres à travers les cinq Régions de l'UIA sur la structuration et le fonctionnement de ces corps disciplinaires. Ces résultats ont été analysés et les réponses au questionnaire ont été utilisées afin de rédiger des lignes directrices de bonnes pratiques avant une éventuelle révision et adoption par le Conseil de l'UIA.

3. (Re-) Construire après une catastrophe

Le projet « (Re-) Construction suite aux catastrophes » s'inscrit dans l'initiative « Répondre aux catastrophes naturelles et aux urgences : propositions de directives de conception inclusive pour l'architecture et la planification urbaine » du Programme de Travail de l'UIA Architecture pour tous.

Le groupe de travail « (Re-) Construction » de la CEP recentre l'attention sur le rôle global de l'architecte face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme et redéfinit les mesures de prévention des catastrophes auxquelles peuvent participer les architectes pour « reconstruire en mieux ». Le groupe a étudié les ressources actuellement disponibles au Népal, en Colombie et au Nigéria, avant de conclure que l'expertise architecturale est absente des réponses existantes.

4. Création de directives d'accord de projet entre commanditaire et architecte

Un groupe de travail de la CEP a relevé le défi d'élaborer des recommandations de directives afin d'améliorer les accords contractuels entre commanditaires et architectes.

Aucune matrice ne pouvant réalistement s'appliquer à tous les environnements légaux et sociaux et à toutes les méthodes de livraison d'un projet, l'objectif de la CEP est d'élaborer un cadre de travail permettant de mesurer les types d'accords existants. Avec ce cadre, les professionnels seront équipés du Guide des meilleures pratiques de l'UIA pour la négociation des modifications des modalités et conditions.

5. Participation à un nouveau programme de mentorat professionnel afin d'établir un programme de mentorat parrainé par l'UIA

La CEP travaille actuellement sur la mise en place d'un mentorat organisé et professionnel, dont l'UIA est aujourd'hui clairement dépourvue.

Le groupe de travail « Mentorat professionnel » de la CEP aborde ce défi en deux temps :

- Les membres de la CEP participent activement au contenu du nouveau programme de mentorat de l'Institut américain des architectes internationaux (AIA) et en retirent des enseignements ;
- D'autres programmes de mentorat existants sont en cours d'étude suite à une enquête envoyée aux Sections membres.

La CEP mettra en place des lignes directrices pour la création d'un programme de mentorat de l'UIA et sollicitera le soutien du Conseil de l'UIA dans l'élaboration de ce programme.

Des discussions ont récemment eu lieu avec la plateforme DigitalFUTURES basée en Chine sur une possible collaboration, notamment sur l'organisation conjointe d'un événement lié au mentorat.

6. Promotion continue de la base de données UIA sur l'exercice de l'architecture dans le monde (APAW)

La base de données UIA sur l'exercice de l'architecture dans le monde (APAW) a évolué afin de mieux répondre aux besoins des Sections membres de l'Union et des architectes du monde entier.

Cette base de données, initiative de la CEP a été relancée en 2020 afin de fournir des informations sur l'exercice de la profession au sein des Sections membres de l'UIA. Cette mise à jour 2023 simplifie et accélère la recherche et la navigation et a pour but de promouvoir la profession d'architecte à l'échelle mondiale. Elle est répartie en six grandes catégories :

- **Informations générales**, sur l'exercice de la profession dans le pays
- **Conditions des autorisations d'exercice**, formation continue, formation de base et stages
- **Informations réglementaires**, code déontologique, propriété intellectuelle, enregistrement



- **Exercice**, détaillant les activités que les architectes peuvent réaliser, leur responsabilité et les assurances obligatoires
- **Informations sur les commandes**, méthodes d'obtention des commandes, méthodes de calcul des honoraires
- **Exercice international**, informations sur les entreprises internationales

Toutes les Sections membres de l'UIA ont maintenant accès au questionnaire actualisé de la base de données et sont vivement encouragées à y répondre dès que possible.

7. Réalisation de directives pour l'exercice de la profession dans un environnement pandémique

Au cours de la pandémie de Covid-19, les documents élaborés et diffusés par l'UIA ont été très bien accueillis et jugés par les Sections membres comme étant très utiles.

Cette activité de la CEP inclut une étude approfondie d'un grand nombre de documents sources ainsi qu'un questionnaire recueillant les données des Sections membres qui appuieront nos conclusions. L'objectif final est de créer un outil de référence prêt à l'emploi pour la prochaine situation pandémique, fondé sur les enseignements et l'expérience tirés du Covid-19.

8. Analyse comparative de l'affiliation à des associations professionnelles et de l'utilisation de titres

À la demande du CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes), la CEP a demandé à ses membres des cinq Régions de répondre à un questionnaire et a réalisé une analyse comparative pour aider les organisations professionnelles d'architecture à revoir leurs politiques actuelles. Le questionnaire a révélé d'importantes différences entre les politiques.

9. Révision et mise à jour des directives et politiques de l'UIA sur l'obtention des licences d'exercice et l'enregistrement des architectes

Adoptées en 1999, ces directives et politiques n'ont pas été mises à jour. Le groupe de travail actuel – en partie informé par l'analyse comparative récemment achevée sur l'adhésion à une association professionnelle et l'obtention de titres – a pour ambition d'étendre les directives de la politique d'obtention de licences et d'enregistrement des architectes afin de répondre aux situations trop diverses des Sections membres.

10. Lignes directrices et politiques face aux enjeux éthiques associés à la méthode conception-construction

Le groupe de travail « Conception-construction » a réalisé une étude sur les différentes permutations des méthodes de livraisons de projets de conception-construction, et a défini un cadre d'analyse et de formulation de recommandations de bonnes pratiques.

11. Révision et mise à jour des directives de 2017 sur la pratique de l'informatique

Aujourd'hui âgées de plus de 25 ans, les directives de l'UIA sur la pratique de l'informatique doivent être révisées, mises à jour et vraisemblablement développées. Les nouvelles directives concerneront les logiciels d'architecture actuels et en cours d'évolution. Ce groupe a également pour ambition de rédiger une déclaration à l'intention des éditeurs de logiciels d'architecture afin de dénoncer certains coûts d'utilisation de ces logiciels et les pratiques de ventes subordonnées, dans le but de rendre l'octroi de licences d'applications assistées par ordinateur à la portée financière des petites entreprises et des entreprises individuelles.

12. Élaboration de lignes directrices sur la politique du Plan de travail international

Cette activité est actuellement suspendue mais fera l'objet d'une étude pour une reprise pendant le nouveau triennat.

13. Déclaration de paix de la Commission Exercice professionnel de l'UIA

La CEP a élaboré une déclaration brève mais positive soutenant les avantages d'une cohabitation pacifique pour la pratique de l'architecture. La CEP envisagera de présenter cette déclaration au Conseil de l'UIA au cours du prochain triennat.



14. Collaboration avec la Commission ODD

Sur invitation de la Commission ODD, la CEP collabore à l'amélioration et à la mise en œuvre de la « boîte à outils » sur les Objectifs de développement durable.

15. Préparation et participation au Congrès mondial à Copenhague

La CEP joue un rôle actif dans la planification de l'espace d'exposition partagé avec les Commissions Objectifs de Développement durable et Formation de l'architecte. La CEP profitera de sa présence dans la salle d'exposition pour mettre en valeur ses activités et rechercher de nouveaux sujets d'études potentiels pour le prochain triennat.

DEMANDE POUR LA 29ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Pas de motion de l'Assemblée pour adopter les documents de la CEP

La Commission Exercice professionnel ne sollicite pas la présentation d'une motion pour la validation et la ratification des documents de travail achevés. La CEP prévoit de présenter plusieurs projets de documents de travail pour examen et approbation par le Conseil au début du prochain mandat.

2. Motion de l'Assemblée pour adopter le rapport de la CEP

La CEP demande qu'une motion soit présentée à l'Assemblée Générale de l'UIA pour la validation de ce rapport et des activités en cours de la Commission Exercice professionnel pour le mandat 2021-2023.